

Le 11 septembre 2023

MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS
- 66740 -

téléphone : 04.68.89.61.76
télécopie : 04.68.89.68.57



L'esprit village

@ :mairie@villelongue-dels-monts.com

Le Maire de
VILLELONGUE DELS MONTS

à

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes
Albères-Côte-Vermeille-Illibéris
Impasse de Charlemagne
-66700- ARGELES SUR MER

ARRIVE LE

25 SEP. 2023

Communauté de Communes
ACVI

OBJET : Aménagement Cami del Vilar T2
Demande de Fonds de Projets 2023

P.J. : 1 dossier

Monsieur le Président,

Je vous fais parvenir sous le présent pli une demande de subvention au titre des Fonds de Projets 2023.

En vous remerciant pour votre participation à la réalisation de nos projets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le MAIRE

Christian MEOSI





DOSSIER DE DEMANDE

D'UN FONDS DE PROJETS 2023

Auprès de la Communautés de Communes Albères-Côte Vermeille- Illibéris

Identification :

Nom de la commune : VILLELONGUE DELS MONTS

Adresse: Carrer de les Escoles

Courriel : mairie@villelongue-dels-monts.com

Intitulé du projet : AMENAGEMENT CAMI DEL VILAR – TRANCHE 2 -

Identification de la personne chargée du dossier :

Nom : OLIVES

Prénom : Nicole

Qualité : DGS

Téléphone : 04.68.89.61.76

Courriel : mairie@villelongue-dels-monts.com

Note explicative et descriptive du projet - Motivation de la demande

- Intérêt du projet pour la commune -

La commune de Villelongue Dels Monts, est située au sud-est du département des Pyrénées-Orientales, à 33 km de Perpignan, 18 km d'Argeles sur Mer et 17 km de la frontière espagnole par Le Perthus.

Adossée au massif des Albères, son territoire présente une forme à la fois très étroite et très longue (2 km d'Est en Ouest et 8 km du Nord au Sud) qui s'étire depuis le pic d'Aureille dans le massif des Albères jusqu'au fleuve Tech.

Dominant la plaine du Roussillon, la commune bénéficie d'une très bonne desserte routière puisqu'elle est traversée par trois voies structurantes : la RD 618 vers Argeles-sur-Mer et

Perpignan via la RN114, la RD11 permettant de rejoindre Montesquieu-des-Albères à l'ouest et Laroque-des-Albères, puis Sorède à l'est et la RD11a selon un axe sud-nord vers la RD618. Au cœur du monde rural, Villelongue Dels Monts offre un cadre de vie privilégié grâce notamment à sa situation géographique, mais également à la présence de nombreux services et emplois, et compte aujourd'hui une population de plus de 1700 habitants environ, qui ne cesse de croître depuis le début des années 80.

Sa population a en effet plus que quintuplée en 40 ans.

La commune bénéficie également d'une activité touristique liée au patrimoine naturel, avec la présence de nombreux sentiers de randonnées, mais également culturel à travers certains édifices patrimoniaux comme le musée « Carrer de les Escoles », ou bien encore religieux telle que l'église Saint Etienne.

Le site religieux du Prieuré « Sainte Marie du Vilar » bénéficie quant à lui d'un classement aux Monuments Historiques de par son intérêt majeur historique et architectural, et accueille par ailleurs durant quelques semaines par an le « Festival International Lyrique et Médiéval du Vilar ».

- Faisabilité du projet (aspect fonciers, juridiques, techniques)

Le linéaire d'aménagement du Chemin du Vilar représente 790 ml, depuis le croisement de la Ruta de la Roca situé coté village, jusqu'à la limite méridionale de la zone urbanisée.

Dans l'emprise du domaine public, l'espace est composé à ce jour d'une voie de circulation à double sens de largeur variable oscillant de 4.00m à 6.50, bordée coté aval de fossés aériens qui induisent des rétrécissements ponctuels de la chaussée, et par conséquent des sens prioritaires de circulation.

L'ensemble de la chaussée est revêtu d'un revêtement gravillonné de type bi-couche relativement détérioré et disparate.

Afin de canaliser et mieux gérer le flux de circulation piéton, cycliste et véhicule qui génère à ce jour une certaine insécurité, la chaussée existante sera reprise et recalibrée à 5.00m de large, avec sur la partie « basse » du chemin l'aménagement d'un sens de priorité montant lorsque la chaussée n'est pas suffisamment large pour permettre de se croiser.

Après avoir préalablement couvert de dalles béton et busé les fossés existants, un trottoir de 1.50m de large sera créé sur la rive Ouest de l'opération.

Afin de bien marquer les espaces tout en apportant du « caractère » et permettre d'affirmer un itinéraire piétonnier confortable, il est proposé pour le revêtement des trottoirs un revêtement en béton marqué coloré. La chaussée quant à elle sera revêtue d'un enrobé à chaud de type 0/6.

La pente transversale de la chaussée et du trottoir sera dirigée vers le fil d'eau situé côté Ouest de la voirie, qui sera matérialisé par des bordures type T2 avec caniveaux type CS1, permettant ainsi la récupération des eaux de surface.

La mise en place de grilles avaloirs à intervalles réguliers permettront d'acheminer les eaux de pluie dans le réseau existant.

Des plateaux surélevés conformes aux normes actuelles seront créés de façon à contribuer au ralentissement des automobilistes circulant sur cette rue pentue.

L'éclairage public sera amélioré dans sa totalité, par la mise en place de candélabres et d'appareillages à leds permettant ainsi de réduire significativement les consommations électriques des lampes énergivores actuelles. L'ensemble des candélabres sera réparti uniformément sur la longueur de la voirie afin d'assurer le meilleur éclairage possible tout en permettant de moduler l'éclairage en fonction de l'usage souhaité.

Objectifs recherchés et livrables attendus de l'opération :

Consciente de la richesse de son patrimoine culturel et social, la commune de Villelongue Dels Monts s'est donnée pour objectif de revaloriser et requalifier cette voie importante, véritable épine dorsale entre le centre ancien du village, la nouvelle zone urbaine et le site patrimonial du prieuré « Sainte Marie du Vilar ».

Il convient donc de dimensionner, sécuriser et embellir les infrastructures communales au regard de l'augmentation du flux circulatorie piétonnier et cycliste, mais également des véhicules empruntant cet axe, tout en intégrant les problèmes qui y sont liés, et de requalifier cette voie en fonction des besoins actuels et à venir des usagers (population, touristes, randonneurs ...etc)

Aujourd'hui, l'objectif de la commune est de favoriser le cheminement doux, améliorer la circulation des divers usagers entre les divers sites historiques, tout en donnant envie à la population « excentrée » de venir plus facilement au cœur du village, permettant ainsi de favoriser l'implication de chacun dans la vie locale et de renouer les liens de la population.

Pour rappel : Montant de travaux H.T de la tranche 1 : 422 458.85 €uros

Montant du fonds de projets 2023 alloué pour la 1^{ère} tranche : 126 707 €uros

Budget prévisionnel H.T 2ème Tranche

Tranche 2	408 274.50	Tranche 2	
		SUBV. DEPARTEMENT-AIT-	26 400,00
		SUBV. ETAT – DETR -	87 178.00
		SUBV. CDCOM	122 000.00
		AUTOFINANCEMENT	172 696.50
TOTAL	408 274.50	TOTAL	408 274.50

3- CALENDRIER

Date de début de l'opération : juillet 2023.

Fait à VILLELONGUE DELS MONTs, le 11 septembre 2023

Le Maire

Christian NIFOSI.



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES ORIENTALES

MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS
- 66740 -

téléphone : 04.68.89.61.76
télécopie : 04.68.89.68.57
@ :mairie@villelongue-dels-monts.com



REPUBLIQUE FRANÇAISE

TRAVAUX D'AMENAGEMENT
CAMI DEL VILAR- TRANCHE 2
DEMANDE FONDS DE PROJETS 2023

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'INVESTISSEMENT

EMPLOIS		RESSOURCES	
N° COMPTE	LIBELLE	MONTANT H.T PREVU	MONTANT H.T SOLLICITE
2151	Tranche 2	408 274.50	26 400,00 87 178,00 122 000,00
			172 696.50
			408 274.50
TOTAL		408 274.50	

**DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES**
♦ ♦ ♦
**MAIRIE DE
VILLELONGUE DELS
MONTS**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 19
présents : 12^m
votants : 15
abstentions : 0

L'an deux mille vingt trois
le 04 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLELONGUE DELS MONTS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Christian NIFOSI Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2023

PRESENTS : NIFOSI C, VILA S, CARBOU G, SERVAT J-M, MACH D, BONET G,
MONIER V, PERIS J-V, BUISSON A, SCHWEER-CASES L-P, BARTHELEMY P,
BOUCHOU J-M.

ABSENTS: PROD'HOMME J, BERDAGUER D, RIERE A-M, COLMAN L,
QUINTANA L-P, TONNELIER S, BEAUVALET C.

Procuration de vote est donnée par :

-BERDAGUER Didier à SCHWEER-CASES Louis-Pierre

- RIERE Anne-Marie à CARBOU Gilbert

-TONNELIER Sabrina à NIFOSI Christian

M. BOUCHOU Jean-Marc a été nommé secrétaire de séance

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la
séance ouverte.

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE PROJETS 2023
AMENAGEMENT CAMI DEL VILAR TRANCHE 2**

Vu l'article L5214-16 du CGCT concernant les fonds de concours

Vu la délibération de la Communauté de Communes Albères-Côte -Vermeille- Illibérès en date du 09 février
2022 qui prévoit la possibilité d'aides financières pour permettre la réalisation de projets communaux
valorisants.

Vu le règlement des aides rédigé par la Communauté de Communes Albères-Côte -Vermeille- Illibérès fixant
les conditions d'octroi, les modalités et conditions de versement des fonds de concours,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Albères-Côte -Vermeille- Illibérès en date du 26 juin
2023 portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération du 30 août 2021, le Conseil Municipal a approuvé le
programme « Aménagement Cami del Vilar ». Celui-ci a pour objectif de favoriser le cheminement doux,
d'améliorer la circulation des divers usagers entre les divers sites historiques, tout en donnant envie à la
population « excentrée » de venir plus facilement au cœur du village, permettant ainsi de favoriser
l'implication de chacun dans la vie locale et de renouer les liens de la population.

Il convient à présent de continuer ce projet d'aménagement.

Vu le résultat de l'appel d'offre approuvé en Conseil Municipal le 22 mai 2023

Plan de financement prévisionnel H.T. :

Tranche 2	408 274.50 €	Tranche 2	
		SUBV. DEPARTEMENT-AIT	26 400,00 €
		SUBV. ETAT – DETR -	87 178.00 €
		FDC projet 2023- T2	122 000.00 €
		AUTOFINANCEMENT	172 696.50 €
TOTAL	408 274.50 €	TOTAL	408 274.50 €

Pour rappel : Montant H.T de la tranche 1 : 422 458.85 Euros

Montant du fonds de projets alloué pour la 1^{ère} tranche : 126 707 Euros

Accusé de réception en préfecture
066-216602250-20230904-104-7-5-23-DE
Date de réception préfecture : 05/09/2023

DECIDE de solliciter la Communauté de Communes Albères-Côte -Vermeille- Illibérès, au titre des fonds de projets, un montant de 122 000 Euros (30 % du montant H.T) pour la tranche N° 2.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

